

11 janvier 1999

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TARGET: EXTENSION TEMPORAIRE DE LA PLAGE DE SERVICE

Target a démontré son efficacité au cours de sa première semaine de fonctionnement en traitant un volume d'opérations plus important qu'on ne l'anticipait au démarrage. Les quelques problèmes techniques rencontrés n'ont, pour la plupart, pas eu d'incidences opérationnelles pour les utilisateurs du système.

La plupart des problèmes rencontrés ont trouvé leur origine dans :

- 1. la trop forte concentration des flux de paiement dans les dernières heures de la journée et
- les difficultés qu'ont rencontrées plusieurs banques pour s'adapter aux règles de fonctionnement de *Target* et pour se conformer au formatage des messages requis par le système.

En conséquence, un nombre élevé de paiements est demeuré non réglé à la fin de chaque journée, ce qui a conduit à des taux de rejet des opérations plus importants qu'attendu.

Afin de donner aux banques le temps nécessaire pour s'adapter à ce nouvel environnement, le SEBC a décidé de reporter temporairement la clôture du système Target à 19 h 00 (HEC), pour la période allant du 11 janvier au 29 janvier inclus. La clôture des opérations de clientèle demeure fixée à 17 h 00.

Cette extension de la plage de service ne devrait être utilisée que par les banques qui rencontrent des difficultés pour régler leurs dernières opérations avant la clôture normale de l8 h 00. Elle ne doit pas être considérée comme une extension des heures d'ouverture

normales de Target. En conséquence, toute utilisation de ce service fera l'objet d'une facturation supplémentaire de 15 euros par paiement transfrontière.

De plus, pendant cette période, l'accès à la facilité de dépôt de l'Eurosystème sera disponible durant une heure (au lieu de 30 minutes) après la clôture du système Target.

Ces aménagements ne devraient pas être reconduits au-delà de la fin janvier 1999. A plus long teme, le bon fonctionnement de *Target* dépendra du respect par les banques des recommandations suivantes :

- Les back-offices doivent porter une attention particulière au respect des normes publiées pour confectionner les messages Target.
- 2. Les back-offices doivent assurer le suivi du règlement des paiements dans Target, en particulier pendant les dernières heures de la journée, et réagir rapidement en cas de rejet de paiements.
- 3. Les salles de marchés des banques doivent cesser de conclure des opérations valeur-jour suffisamment tôt avant 18 h 00 afin de permettre aux back-offices d'acheminer les ordres de paiement dans *Target* avant la clôture du système à 18 h 00.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
48 rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

Tél.: 01 42 92 39 00 – Télécopie: 01 42 60 36 82

Internet: http://www.banque-france.fr